

# Citoyenneté, culture, mobilité et éducation

Résolution n°18/3

## Pour que l'enseignement supérieur européen participe au développement de la citoyenneté et de l'intégration européenne

*Résolution n°18/3, adoptée par le Conseil d'administration dématérialisé des Jeunes Européens - France le 3 juillet 2018.*

Considérant qu'une mobilité européenne peut être une expérience enrichissante tant sur l'aspect du développement personnel, de l'apprentissage linguistique que de l'acquisition de compétences professionnelles. Et considérant en ce sens que les Jeunes Européens n'ont cessé d'encourager les jeunes à faire l'expérience d'une mobilité européenne ;

Considérant que la mobilité européenne favorise grandement l'éveil de la conscience de la citoyenneté européenne chez les personnes qui en font l'expérience ;

Tenant compte toutefois que la mobilité peut aussi effrayer certaines personnes, et qu'il est donc nécessaire de leur proposer un accompagnement tout au long de leur séjour à l'étranger ;

Considérant la complexité actuelle de la mobilité étudiante en Europe et entre Etats-Membres à cause du manque d'information sur les bourses et, des lourdeurs administratives ;

Considérant qu'une offre d'étude plus diversifiée et plus européenne est fondamentale pour les étudiants ;

Considérant que les expériences de mobilité ne passent pas systématiquement par le programme Erasmus+ et qu'il est important d'encourager des initiatives locales tels que les échanges individuels et collectifs organisés par les jumelages ;

Considérant l'importance de l'enseignement supérieur pour la compétitivité de l'Union européenne ;

# Citoyenneté, culture, mobilité et éducation

## Résolution n°18/3

Considérant l'importance de l'enseignement supérieur pour poursuivre l'intégration européenne et pour une association toujours plus étroite des citoyens européens ;

Considérant que le processus de Bologne II présente des imperfections et des incomplétudes qu'il est indispensable de corriger, notamment le droit à la poursuite d'étude en Europe après le bac ;

Considérant l'importance de compléter et parfaire le système Licence-Master-Doctorat (LMD) ;

Considérant que le programme Erasmus a été créé en 1987 et qu'il a permis à cinq millions de jeunes de bénéficier d'une expérience de mobilité depuis sa création ;

Regrettant que la moitié des demandes d'Erasmus en 2016 en France n'ont pas pu être satisfaites et que 5% des jeunes européens ont pu bénéficier du programme ;

Considérant que le budget d'Erasmus a été augmenté de 40% par rapport aux années 2007-2013 ;

Rappelant que les Jeunes Européens - France proposent depuis 2015 de rendre obligatoire l'apprentissage d'une langue étrangère dès la primaire et de deux langues à partir de la sixième ;

Rappelant que les Jeunes Européens - France militent depuis 2015 pour la reconnaissance d'un droit à la mobilité avant 25 ans.

### **Les Jeunes Européens - France proposent :**

#### **1 • De sensibiliser les étudiants à Erasmus dès le lycée**

**1.1 •** Les JE proposent de faire commencer Erasmus dès le lycée. Il faut :

→ Organiser des journées de sensibilisation à la mobilité dès le lycée ;



# Citoyenneté, culture, mobilité et éducation

## Résolution n°18/3

- Inciter l'Erasmus des lycées en multipliant et renforçant les partenariats entre lycées européens ;
- S'appuyer sur les jumelages entre villes pour permettre, par exemple, aux élèves d'un lycée français de faire un trimestre d'échange avec un élève d'un lycée de la ville avec laquelle la leur est jumelée, en étant logés dans la famille du correspondant.

**1.2** • Les JE proposent d'eupéaniser les formations "au lycées" pour encourager la mobilité et la prise de conscience de la citoyenneté européenne :

- En renforçant l'apprentissage des langues dans le cycle secondaire, notamment par l'acquisition d'un niveau minimal en anglais ;
- En offrant à tous la possibilité d'obtenir une accréditation ou/et certification valorisant à la suite d'une expérience de mobilité Erasmus ou anglophone ;
- En offrant à tous la possibilité d'obtenir une accréditation ou certification pour attester du niveau d'apprentissage de deux langues au lycée ;
- En mettant en place un projet annuel européen intégré au cursus pour les classes de lycée, incluant un échange avec d'autres Européens ;
- En créant une plateforme européenne d'orientation pour les études supérieures complétée par les universités du processus de Bologne afin d'informer les lycées sur les offres de formations dans leur pays et dans d'autres Etats européens.

## **2** • D'améliorer l'Erasmus pour les étudiants

**2.1** • Pour forger une identité étudiante européenne, il faut davantage permettre aux étudiants, apprentis et jeunes travailleurs européens de se professionnaliser à l'étranger et pour ce faire, il s'agit d'élargir les opportunités qu'offre le programme Erasmus aux apprentis et stagiaires. Il est également indispensable de renforcer et d'améliorer l'accès à l'information sur la mobilité pour les jeunes.

**2.2** • Nous encourageons à valoriser l'année de césure pour les étudiants, après le Bac et tout au long du cursus universitaire, ainsi que des mécanismes de reconnaissance des compétences acquises en :

# Citoyenneté, culture, mobilité et éducation

## Résolution n°18/3

- Proposant au moins un semestre de volontariat européen à tous les étudiants à la place d'un semestre de cours "classiques" reconnu par l'acquisition de crédits ECTS ;
- En mettant en place un socle commun de reconnaissance de l'engagement associatif étudiant dans le cadre du processus de Bologne ;
- En augmentant les dispositifs d'accompagnement à destination des étudiants souhaitant effectuer un stage dans un autre pays européen ;

# Citoyenneté, culture, mobilité et éducation

## Résolution n°18/3

**2.3** • Pour renforcer le pouvoir des organisations étudiantes à l'échelle européenne, nous proposons de :

- Créer un statut européen des associations étudiantes ;
- Les associer davantage aux décisions politiques en matière d'enseignement supérieur ;
- Soutenir la création de fédérations européennes syndicales étudiantes pour porter les revendications et la voix des étudiants dans toute l'Europe ;
- En faire un plus pour la demande de subvention et la reconnaissance sur le campus.

## **3 • De valoriser à long terme Erasmus pour la vie professionnelle des jeunes Européens**

**3.1** • Les Jeunes Européens - France estiment que la formation doit aider à la mobilité salariale européenne. A cette fin, il convient de mettre en place un "Erasmus des professionnels" c'est-à-dire une aide à la mobilité géographique durant les périodes de formation professionnelle.

**3.2** • Les Jeunes Européens - France proposent également de développer les échanges de jeunes professionnels en entreprise, en administration ou collectivités territoriales entre villes jumelées, par exemple pour les jobs d'été.

## **4 • D'augmenter le budget d'Erasmus**

**4.1** • Le budget en 2016 d'Erasmus est de : 2,2 milliards d'€. Pour les années 2014-2020, il est de 16,38 milliards €, soit moins de 2% du budget de l'Union européenne. Ce montant est encore insuffisant pour soutenir le grand nombre et la grande variété des projets européens des jeunes et pour encourager une véritable politique européenne de mobilité accessible à toutes et tous, tout au long du cursus de formation.

# Citoyenneté, culture, mobilité et éducation

## Résolution n°18/3

**4.2** • Les Jeunes Européens demandent une multiplication par dix du budget alloué à Erasmus+ :

- En augmentant les bourses, à la fois d'étude et de logement. Nous proposons d'instituer un système de modulation selon le niveau de vie local afin de prendre en compte l'offre et la demande des offres d'accueil, pour d'autres publics, tels les apprentis, en particulier pour financer des aides aux cours linguistiques ;
- En dotant plus particulièrement des pays considérés comme étant des zones 'délaissées' par les étudiants Erasmus pour renforcer l'intégration européenne.

**4.3** • Suite au Brexit, nous souhaitons que la Commission européenne négocie clairement avec le Royaume-Uni sur la situation des étudiants Erasmus présents et à venir, pour que ces derniers puissent continuer à effectuer des échanges universitaires. Nous souhaitons également que les coopérations en matière de recherche entre des universités britanniques et européennes puissent se poursuivre dans le cadre de financements européens. Ces programmes ne peuvent être financés uniquement par les Européens. Le Royaume-Uni devra contribuer au financement de ces programmes.

## **5 • Créer de véritables universités européennes**

**5.1** • Les Jeunes Européens - France encouragent la création de véritables "universités européennes". Ces universités ne se limiteraient pas à proposer simplement des cursus de formation bi- ou multinationaux, mais deviendraient des lieux facilitant la rencontre et l'échange entre étudiants et professeurs de toute l'Europe.

# Citoyenneté, culture, mobilité et éducation

## Résolution n°18/3

**5.2** • Les Jeunes Européens proposent que : les promotions soient composées d'au moins 30% d'étudiants de nationalités différentes pour favoriser le brassage interculturel, les cours soient dispensés dans au moins deux langues différentes pour favoriser la maîtrise de plusieurs langues européennes, les étudiants participent à un projet associatif ou académique européen chaque année de leur cursus d'étude, tous les étudiants se voient proposer une opportunité de mobilité correspondant à leur cursus, les unités de recherche coopèrent avec plusieurs unités de recherche d'autres universités en Europe pour créer des laboratoires ou des écoles doctorales transnationaux interuniversitaires, soit encouragée la création de campus transfrontaliers à existence légale pour favoriser la coopération de part et d'autre de la frontière, par exemple dans la mise en commun de personnels, de projets de recherche, de cursus, de financements de la vie associative étudiante, dans l'accès aux ressources documentaires et aux bibliothèques, dans l'optique de développer des parcours de formation complémentaires, d'élaborer une stratégie commune de rayonnement internationale.

## **6 • Créer un statut européen de l'étudiant dans le cadre du Processus de Bologne**

**6.1** • Les Jeunes Européens - France demandent à ce qu'un statut européen de l'étudiant soit mis en place dans le cadre du Processus de Bologne. Ce statut aurait pour vocation de garantir à tous les étudiants inscrits dans les universités de l'Espace Européen de l'Enseignement supérieur un socle minimum de droits et de services, tels que : un droit à la mobilité tout au long du cursus de formation, soutenu par une aide financière à la mobilité, l'accès à des cours de langue intensifs en prévision d'une mobilité, sur le modèle de l'ancien programme CIEL, un traitement équitable entre tous les étudiants notamment concernant les frais de scolarité et l'obtention de bourses d'étude, la reconnaissance des équivalences européennes quel que soit la filière d'étude, une reconnaissance de l'engagement associatif, une reconnaissance des diplômes et des formations extracurriculaires, l'accès à la protection sociale dans le pays de résidence.

**6.2** • Ce statut doit également être décliné pour les stagiaires et les apprentis, et s'accompagner notamment de l'obligation de verser une gratification.